

## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

N° : DG/N2/010426-9

Pour accord, retourner la convention complétée, signée, tamponnée par mail

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Société FO-SEC Agence de DONGES - 201, Le Rocher - 44480 DONGES, enregistrée sous le numéro de déclaration d'existence 93 13 13 408 13 auprès de la préfecture de la Région PACA - SIREN : 513 978 148 - APE : 7112B

et, l'entreprise : **INTERIM QUALITE**

**71 RUE HENRI GAUTIER - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE**

à l'attention de **Madame BREMOND Barbara** Tél: **02 40 66 51 58** n°client : **4110134DG**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre III de la 6e partie du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue :

### ARTICLE 1 :

L'organisme de formation organise le stage de formation suivant:

- intitulé du stage: **Formation Sécurité Entreprises Extérieures Niveau 2**
- programme et objectif: **voir annexe jointe**
- type d'action: **actions de formation**
- dates: **du mercredi 01 avril 2026 au jeudi 02 avril 2026**
- durée: **2 jours soit 14 h (8H30/12H - 13H/16H30)**

**- lieu du stage: FO-SEC Agence de Donges 201 Le Rocher DONGES - 44480**

- moyen: **supports multimédia - se référer à la convocation pour les pièces à fournir et les EPI obligatoires.**

A l'issue de la formation, et après évaluation des connaissances, une attestation de stage et une feuille de présence seront envoyées à l'employeur.

### ARTICLE 2 :

L'organisme de formation y accueillera la ou les personne(s) suivante(s): **Monsieur PIAUT Nicolas**

Personne en situation de handicap nécessitant des adaptations.

**A fournir impérativement en début de session :** voir convocation

### ARTICLE 3 :

En contrepartie de l'action de formation objet des présentes, l'entreprise s'engage à acquitter les coûts suivants :

Coût Unitaire HT	<b>245 €</b>
Nombre de pers.	<b>1</b>
Total HT	<b>245 €</b>
+ TVA 20%	<b>49 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>294 €</b>

### ARTICLE 4 :

Préalablement à la signature de la présente convention, le client par l'intermédiaire de son représentant déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente de la société FOSEC (au verso) et les accepte.

En cas de financement par un Opérateur de Compétences , **sans réception de l'accord de prise en charge de l'OPCO avant le début de la formation**, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation et aucun avoir ne sera établi pour refacturation ultérieure à l'OPCO.

### ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE :

Entité : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Envoi du dossier (feuille de présence, attestation, carte, facture)  en agence ou  adresse de facturation

Donges le mercredi 18 mars 2026

Pour l'organisme de formation,

**BARDET Olivier, Directeur Général FOSEC**

Pour le client,

Cachet, Nom, Fonction et Signature

Le retour de cette convention signée signifie l'acceptation des conditions générales de vente.



Afin de valider l'inscription et d'établir la saisie des formations de vos salariés pour le Passeport Prévention, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre **impérativement** les informations suivantes

- Nom de naissance (le cas échéant)
- Prénom
- Numéro de Sécurité Sociale

**⚠ Important :** Sans ces éléments, FOSEC ne pourra pas renseigner le Passeport Prévention. Dans ce cas, la responsabilité de cette démarche vous incombera en tant qu'employeur.